

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2016

Le vingt-six septembre 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Françoise MARQUES.

Procurations : Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU ; Vincent CHARLOT à Francis LANDES

Excusée : Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ

La séance est ouverte à 20h00

Mme Anne CHAUVANCY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée :

Le Conseil municipal adopte son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour la mise en conformité de l'ensemble de ses bâtiments communaux. Le montant des travaux est estimé par le bureau d'études à la somme de 253 196 € TTC et sera réparti sur une durée de 6 ans. (unanimité)

Travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche municipale : demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées :

Le Diagnostic technique Amiante avant travaux a fait apparaître des traces d'amiante dans la colle des revêtements des sols du bâtiment, ce qui porte le montant estimatif de l'opération à 239 500 € HT. Le Conseil municipal approuve le nouveau montant des travaux et sollicite un fonds de concours auprès de la CDAPP, en complément des aides financières déjà obtenues de l'État et du Conseil Départemental. Le reste à charge de la Commune devrait s'élever à 23% du montant des travaux. (unanimité)

Convention avec l'IME « Le Château » en vue du renouvellement du dispositif externalisé à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2016/2017 :

Le Conseil municipal, fort de l'expérience positive engagée depuis deux ans maintenant, décide de renouveler le contrat avec l'Institut Médico Éducatif « Le Château » en vue d'accueillir 8 élèves en classe externalisée au sein de l'école élémentaire. De plus, afin de renforcer la socialisation des enfants, six d'entre eux déjeuneront avec leur enseignante tous les midis à la cantine scolaire. (unanimité)

Convention avec le centre de gestion précisant les modalités respectives d'intervention auprès de la CNRACL:

Le Conseil municipal approuve la convention proposée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale qui définit les domaines d'intervention du Centre de Gestion ainsi que les attributions respectives du Centre de Gestion et de la commune dans leur relation avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. (unanimité)

Logement social – participation de la commune à la construction de 12 logements aux « Jardins de l'Oustau » :

Le Conseil municipal approuve la participation de la Commune à la création de 12 logements sociaux dans le cadre de l'opération d'aménagement des «Jardins de l'Oustau » par l'opérateur Khor

Immobilier. Cette participation s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. La contribution de la Commune s'élèvera à 2,5% du montant de l'opération, soit la somme de 28 950 € TTC pour un coût estimé d'opération de 1 158 000 €. (unanimité)

Désignation d'un membre du Conseil municipal pour compléter le Conseil d'administration du CCAS :

A la suite du décès de Mme Danielle Gullon Lopez, il convenait de désigner un élu pour compléter le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil municipal décide de nommer Mme Rebecca Lafon. (unanimité – 1 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.